



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Trente-huitième session

Georgetown (Guyana), 11-13 et 18-21 mars 2024

**Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre:
document de politique générale**

Résumé

L'efficacité de l'assistance qu'apporte la FAO aux pays en vue d'atteindre les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépend de l'aptitude de l'Organisation à tirer le meilleur parti des ressources disponibles et à agir à grande échelle au niveau des pays à travers un réseau de bureaux décentralisés moderne et efficace, lui permettant de répondre aux aspirations des pays quant à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD), dans le respect des normes internationales en matière de responsabilité, de contrôle interne et de gestion rigoureuse.

Au cours des dernières années, les organes directeurs de la FAO, à commencer par les conférences régionales, ont fourni des orientations pour transformer le réseau de bureaux décentralisés, avec pour objectif d'accroître la souplesse et l'efficacité de l'utilisation des ressources humaines et financières de l'Organisation afin de mieux répondre aux attentes des membres, sans alourdir les coûts ni nuire aux capacités techniques du siège.

Le présent document répond à la préconisation des organes directeurs de renforcer les activités de la FAO au niveau national et il propose de surmonter les défis actuels au moyen de mesures axées sur la hiérarchisation des activités d'appui et leur adaptation aux besoins spécifiques des pays. À cet effet, l'ajustement de la présence de la FAO au niveau des pays repose sur les principes directeurs suivants:

- a) L'approche et l'allocation des ressources proposées sont établies en fonction de l'évolution, des spécificités, des capacités et des besoins des pays.
- b) La souplesse, l'amélioration de l'agilité (notamment grâce au regroupement des ressources) et le renforcement des capacités (structure et ressources) font partie intégrante de cette transformation.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

- c) La structuration des effectifs des bureaux reflète les modalités de fonctionnement et d'action modernes, en ménageant un meilleur équilibre entre les fonctionnaires et le personnel hors fonctionnaires, et en veillant aux contrôles internes.
- d) Les changements doivent être mis en œuvre de manière progressive, en tenant compte notamment des effectifs actuels.
- e) Les ajustements proposés n'ont pas d'incidences négatives sur les allocations budgétaires régionales du réseau des bureaux de représentants de la FAO.

Le présent document comprend des informations détaillées sur les ajustements proposés pour la région Amérique latine et Caraïbes.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à:

- a) formuler des observations et fournir des orientations concernant les mesures proposées telles que présentées à la 38^e session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue d'adapter le réseau des bureaux de pays de la FAO pour mieux répondre aux attentes des membres en matière d'appui et d'action de l'Organisation en vertu du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 dans la perspective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au-delà;
- b) exprimer son soutien de principe à l'ensemble des propositions présentées dans le document;
- c) demander aux responsables de lancer un processus transparent de consultation des pays aux fins de la mise en œuvre progressive des dispositions proposées.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale

RLC-Conferencia@fao.org

I. INTRODUCTION ET PORTÉE

1. Il est essentiel que le réseau des bureaux décentralisés de la FAO soit moderne et efficace pour aider les pays à atteindre leurs cibles relatives aux objectifs de développement durable (ODD). La FAO appuie la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) par une transformation des systèmes agroalimentaires destinée à rendre ceux-ci plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, en vue d'améliorer la *production*, la *nutrition*, l'*environnement* et les *conditions de vie*, en ne laissant personne de côté. Pour mener à bien les activités prévues au titre du Cadre stratégique 2022-2031, il faut que les bureaux de pays de la FAO se placent de manière stratégique, au sein du système des Nations Unies, afin de répondre collectivement aux aspirations des pays quant à la concrétisation des ODD, tout en se conformant pleinement aux normes internationales en matière de responsabilité, de contrôle interne et de gestion conformément aux Textes fondamentaux de l'Organisation.

2. Ces dernières années, les organes directeurs de la FAO ont fourni des orientations concernant le réseau des bureaux décentralisés:

- a) En juin 2016, à sa 154^e session, le Conseil de la FAO a approuvé les recommandations spécifiques à la région émanant de chacune des sessions des conférences régionales de 2016, y compris en faveur de la création de nouveaux bureaux ou de l'appui au développement des capacités existantes sans incidence financière, idéalement dans le cadre d'un accord de partage des coûts conclu avec les gouvernements hôtes respectifs¹.
- b) À sa 163^e session (décembre 2019), le Conseil de la FAO a pris acte de la nécessité de renforcer les activités des bureaux décentralisés sans incidence négative sur les capacités techniques du siège².
- c) À sa 42^e session (2021), la Conférence de la FAO a approuvé les rapports des sessions des conférences régionales tenues en 2020, en particulier les orientations spécifiques formulées dans le rapport de la 36^e session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LARC/20/REP)³, concernant la «révision de la structure du réseau des bureaux des représentants afin de tirer le meilleur parti de la présence de l'Organisation dans les pays».

3. Pendant la période 2020-2022, la FAO a entrepris une démarche ciblée en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des bureaux décentralisés. Cet effort a notamment pris la forme des actions suivantes: i) meilleure intégration des bureaux décentralisés dans la structure organisationnelle et autonomisation accrue des bureaux régionaux s'agissant de contrôler le respect du principe d'unité d'action au sein de la FAO; ii) refonte de la structure organisationnelle des bureaux régionaux et sous-régionaux (un bilan récapitulatif figure à l'annexe 1).

4. Le présent document répond aux orientations susmentionnées, l'accent portant désormais sur les modalités de fonctionnement des bureaux de représentants de la FAO et autres bureaux de la FAO dans les pays en vue de renforcer les activités de l'Organisation au niveau national pour ce qui a trait à la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 et de mieux répondre aux besoins des pays s'agissant de concrétiser les ODD. Il présente les mesures proposées pour surmonter les défis actuels, hiérarchiser les activités d'appui et les adapter en fonction des besoins spécifiques des pays compte tenu d'un contexte de fonctionnement fluctuant.

5. La Conférence régionale est invitée à réfléchir aux propositions formulées dans le présent document. Une fois qu'elle en aura approuvé le principe, un processus de consultation transparent tenant compte des situations actuelles en matière d'effectifs et de ressources sera mené à bien et aboutira à l'élaboration d'une feuille de route pour l'exécution des dispositions proposées.

II. CADRE GÉNÉRAL

6. Les bureaux décentralisés de la FAO ont été établis en vertu de l'article X de l'Acte constitutif de la FAO, qui énonce ce qui suit: «1. Le Directeur général peut, avec l'approbation de la Conférence, établir des bureaux régionaux et sous-régionaux. 2. Le Directeur général peut nommer des agents chargés de la liaison soit avec des États, soit dans certaines régions particulières, avec l'agrément des gouvernements intéressés»⁴.

¹ CL 154/REP, paragraphe 18, alinéa b.

² CL 163/REP, paragraphe 10, alinéa a.ii.

³ LARC/20/REP, paragraphe 28, alinéa c. <https://www.fao.org/3/ne267fr/NE267fr.pdf>.

⁴ Textes fondamentaux de la FAO (édition 2017), Volume I. A., page 10.

7. Les premiers bureaux décentralisés de la FAO sont les cinq bureaux régionaux ouverts entre 1952 et 1961⁵. C'est à sa 69^e session, en 1976, que le Conseil de la FAO a approuvé initialement l'établissement de bureaux de représentants à plein titre, c'est-à-dire de bureaux où la fonction de représentant de la FAO est formalisée par un accord officiel signé par le gouvernement du pays hôte⁶. La création de bureaux sous-régionaux a été adoptée par le Conseil à sa 106^e session⁷ en 1994. Au fil des ans, la FAO a lentement développé son réseau de bureaux décentralisés, lequel compte aujourd'hui 144 bureaux de représentants de la FAO, le bureau à plein titre le plus récent ayant été établi au Soudan du Sud en 2013.

8. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, le Bureau régional a été établi à Santiago en 1952, le Bureau sous-régional pour les Caraïbes ayant été établi à Bridgetown en 1996 et le Bureau sous-régional pour la Mésoamérique à Panama en 2007. Au fil des ans, 18 bureaux de représentants de la FAO à plein titre ont été créés dans la région Amérique latine et Caraïbes, tout d'abord en Colombie en 1977, jusqu'au plus récent au Paraguay en 2002.

9. Comme l'indique le tableau suivant, il existe d'autres modalités de représentation dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes: dans trois pays, le bureau de représentant est hébergé dans un bureau régional ou sous-régional; deux bureaux de liaison et de partenariat accueillent un représentant de la FAO; et 10 pays sont servis par des bureaux à accréditations multiples.

Tableau 1
Modalités de présence de la FAO au niveau des pays – Région Amérique latine et Caraïbes (2023)

Modalités de couverture nationale de la FAO dans la région Amérique latine et Caraïbes	Nombre de pays	% du total
Bureau de représentants de la FAO à plein titre	18	54
Bureau de liaison et de partenariat	2	6
Bureau de représentant de la FAO hébergé dans un bureau régional ou sous-régional	3	10
Accréditations multiples	10	30
Total	33	100

10. Dans le cadre du présent document, toutes ces modalités sont désignées collectivement «bureaux de pays de la FAO».

⁵ 1952: Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient et Afrique du Nord; 1956: Asie et Pacifique (il convient de noter qu'un Bureau régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient avait d'abord été établi temporairement en Chine en 1947. Les organes directeurs ont décidé en 1948 de transférer le Bureau à Bangkok, puis de l'y établir de manière permanente en 1953, l'accord avec le pays hôte étant officiellement signé en 1959); 1959: Afrique; 1961: Europe et Asie centrale (il faut noter que le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale a d'abord été établi à Genève en 1961, où il est demeuré jusqu'en 1970, avant d'être transféré officiellement à Budapest en vertu d'un accord avec le pays hôte en 2007).

⁶ CL 69/REP, paragraphes 26-29.

⁷ CL 106/REP, paragraphe 34.

III. RÔLE ET FONCTIONS DES BUREAUX DE PAYS DE LA FAO

11. Les bureaux de pays de la FAO, qui opèrent conformément aux orientations globales de l'Organisation et au Cadre stratégique 2022-2031, fournissent des avis en matière de politique ainsi qu'un appui aux pays dans les domaines qui relèvent du mandat de la FAO, par le biais de partenariats, de ressources et d'un programme de pays actif permettant d'apporter une assistance technique, de renforcer les capacités et de fournir des services essentiels en respectant pleinement les normes internationales en matière de redevabilité, dans le but de développer les capacités de direction et d'améliorer les effets au niveau national.

12. Les bureaux répondent aux priorités programmatiques de chaque pays approuvées dans les cadres de programmation par pays (CPP) respectifs, qui sont alignés sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCCNUDD) respectifs, et veillent à l'efficacité et l'efficience d'activités opérationnelles appuyées par des ressources financières et humaines adéquates. Plus spécifiquement, les bureaux de pays de la FAO: a) promeuvent, éclairent et soutiennent les politiques et les investissements dans les domaines ressortissant du mandat de la FAO; b) fournissent une assistance technique et des services fondamentaux; c) appuient et catalysent des activités de mobilisation de ressources et de partenariats au service de la transformation des systèmes agroalimentaires; d) renforcent la position de la FAO comme institution technique spécialisée et faisant autorité pour ce qui touche l'alimentation, l'agriculture et la transformation des systèmes agroalimentaires; e) assurent les activités opérationnelles et la gestion d'une manière adaptée aux risques et responsable.

IV. UN CONTEXTE EN ÉVOLUTION – FACTEURS DE CHANGEMENT

13. Au fil des années, plusieurs facteurs externes comme internes ont joué sur le contexte de développement, et donc sur les besoins et les attentes des bureaux de pays de la FAO à prendre en considération dans le cadre de leur transformation.

Facteurs de changement externes:

- a) variations des niveaux de revenu, développement économique et évolution du contexte national, transformation structurelle des pays (avec des répercussions sur le rôle de l'agriculture, l'emploi et la source des moyens de subsistance);
- b) modifications des programmes de développement en réponse à l'évolution des défis mondiaux et aux ODD (changement climatique, crises et conflits, migration, etc.);
- c) changement du contexte politique et de l'approche systémique concernant les questions agroalimentaires;
- d) vulnérabilités aggravées par le changement climatique ou d'autres facteurs, notamment dans les petits États insulaires en développement (PEID).

Facteurs de changement internes:

- a) modifications de la taille, de la complexité et du type de financement des opérations gérées par les bureaux de pays de la FAO, une part importante de ces ressources provenant de contributions extrabudgétaires, dans le contexte d'un budget ordinaire de la FAO inchangé en valeur nominale (depuis 12 ans);
- b) évolution des initiatives et objectifs mondiaux pour lesquels la FAO doit soutenir les pays et suivre les progrès réalisés;
- c) évolution de la numérisation et des modalités de travail;
- d) repositionnement du système des Nations Unies en faveur de nouvelles modalités de programmation et d'une efficacité accrue de l'environnement opérationnel.

14. Deux de ces facteurs sont examinés plus en détail ci-après, à savoir les changements touchant le niveau de revenu des pays et la taille, la complexité et le type de financement des opérations gérées par les bureaux de pays de la FAO.

Niveaux de revenu des pays, développement économique et évolution du contexte national

15. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, les niveaux de revenu ont considérablement évolué au cours des trente dernières années, de nombreux États accédant aux catégories des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et même à revenu élevé (85 pour cent, contre 36 pour cent en 1993). Quinze pour cent des pays se trouvent toujours dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et aucun pays ne relève de la catégorie des pays à faible revenu⁸.

16. Toutefois, malgré la forte croissance des revenus des pays, la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition de nombreux pays de la région continue de se dégrader. La prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, du surpoids chez les enfants de moins de cinq ans et de l'obésité chez l'adulte est plus élevée que la moyenne mondiale. En outre, la région est celle au monde où l'alimentation saine est la moins abordable, ce qui nuit à la réalisation de l'ODD 2 (Élimination de la faim)⁹. L'examen de la présence des bureaux de pays de la FAO doit donc aussi prendre en compte non seulement le revenu, mais aussi d'autres éléments catégoriels (par exemple la condition de PEID ou de pays à faible revenu et à déficit vivrier [PFRDV]) ainsi que des facteurs supplémentaires qui jouent sur la sécurité alimentaire et le développement durable, notamment les vulnérabilités particulières à l'égard des catastrophes naturelles, du changement climatique et des crises prolongées.

Envergure, complexité et financement des opérations gérées par les bureaux de pays de la FAO

17. Au cours de la décennie écoulée, le contexte opérationnel de la FAO a notablement évolué, les ressources allouées au titre du Programme ordinaire restant presque inchangées tandis que les ressources extrabudgétaires ont presque été multipliées par deux. En 2022, les bureaux de pays de la FAO de la région Amérique latine et Caraïbes ont géré 282 projets actifs pour un budget total de 687 millions d'USD. Le Programme de travail et budget 2024-2025 prévoit une allocation nette de 90 millions d'USD à la région Amérique latine et Caraïbes, tandis que les activités financées sur une base extrabudgétaire correspondent à un montant environ 2,5 fois supérieur, estimé à 241 millions d'USD¹⁰, ce qui témoigne de l'importance croissante des contributions extrabudgétaires et de l'accroissement de la dépendance à leur égard.

18. Le fossé croissant entre les dotations ordinaires et les ressources extrabudgétaires s'accompagne d'une variation accrue de la taille et de la complexité des portefeuilles des pays. Trois pays regroupaient plus de 40 pour cent des ressources extrabudgétaires mobilisées et gérées en 2022 dans la région (Argentine, Chili et Colombie).

19. Cela étant, malgré les changements notables observés au cours des 10 dernières années en termes de demande du côté de la FAO ainsi que de taille et de financement des opérations, le modèle de dotation en personnel au titre du Programme ordinaire des bureaux de pays de l'Organisation est resté inchangé.

⁸ Il convient de noter la situation particulière d'Haïti, qui demeure le pays le plus pauvre de la région Amérique latine et Caraïbes et l'un des pays les plus pauvres et les plus vulnérables au monde, figurant en 163^e position sur 191 dans le classement de l'indice de développement humain des Nations Unies.

⁹ FAO, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et Programme alimentaire mondial (PAM). 2023. *Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Amérique latine et aux Caraïbes 2022: vers une amélioration de l'abordabilité d'une alimentation saine (en anglais et en espagnol)*. Santiago.

Dans: <https://doi.org/10.4060/cc3859en>.

¹⁰ [CL 174/3 Annexe 5](#).

V. DÉFIS ET DIVERGENCES

20. Il convient de s'attaquer à cinq grands défis et divergences pour améliorer le fonctionnement des bureaux de pays de la FAO dans le contexte actuel, tout en respectant les enveloppes budgétaires ordinaires allouées au réseau des bureaux décentralisés aux échelons mondial et régional:

- a) Les critères d'allocation des ressources du Programme ordinaire¹¹ aux bureaux de pays de la région ne sont pas définis clairement et avec transparence conformément à des modèles établis.
- b) Aujourd'hui, les profils des postes financés dans le cadre du Programme ordinaire ne reflètent pas correctement les réalités, les complexités ni les besoins fluctuants des activités des bureaux.
- c) L'organisation structurelle, budgétaire et administrative des bureaux de pays n'est pas agile; par exemple, 97 pour cent des ressources du Programme ordinaire financent des postes inscrits au budget.
- d) Les structures en place ne tiennent pas compte des situations spécifiques des pays ni de leurs besoins, qui sont différents selon les cas.
- e) L'important gonflement des programmes nationaux financés par des contributions extrabudgétaires se double d'une augmentation du niveau des risques à gérer. Il faut encore instaurer des procédures opérationnelles et administratives adaptées au but poursuivi ainsi qu'une délégation de pouvoirs idoine assise sur des capacités renforcées sur le plan des opérations et des contrôles internes afin de garantir une action adéquate à grande échelle ainsi qu'une gestion des risques efficace.

VI. MESURES D'AMÉLIORATION PROPOSÉES

21. Afin de s'adapter à l'évolution du contexte et de répondre aux défis et divergences recensés, des mesures sont proposées en vue de fournir les éléments suivants aux bureaux de pays:

- a) un modèle d'activité renouvelé, qui reflète mieux les contextes nationaux et les besoins fonctionnels sur la base de principes et de critères convenus;
- b) une souplesse accentuée grâce à un ajustement stratégique des profils des postes financés dans le cadre du Programme ordinaire, ainsi que le recours accru à des ressources sans affectation particulière (dépenses générales de fonctionnement) déterminées spécifiquement en fonction des réalités et des complexités fluctuantes liées à l'action dans un pays donné, ce qui passe notamment par l'alignement des fonctionnaires financés par le Programme ordinaire sur les fonctions essentielles;
- c) une agilité renforcée par la mise en commun de ressources au niveau régional, qui permet de combler les besoins propres à chaque pays de manière plus ciblée et plus efficace.

22. Plusieurs principes sous-tendent les ajustements proposés: l'approche et les allocations des ressources sont définies sur mesure en fonction de l'évolution, des spécificités, des capacités et des besoins des pays; l'amélioration de l'agilité et des capacités fait partie intégrante des ajustements; les structures des effectifs des bureaux tiennent compte des modalités de fonctionnement et d'action modernes et accordent l'attention qui convient aux contrôles internes; les changements sont mis en œuvre progressivement en tenant compte des effectifs présents et des départs naturels; les ajustements proposés n'ont pas d'incidence négative sur les ressources budgétaires régionales allouées au réseau des bureaux de représentants de la FAO.

¹¹ À l'exception des ressources du Programme de coopération technique (PCT).

Ajustements de la couverture nationale, structures des bureaux de pays et allocations du Programme ordinaire y afférentes

23. Un modèle fonctionnel souple assis sur des bases solides est crucial pour assurer une coopération plus efficace, apte à surmonter les défis d'aujourd'hui et à adopter les ajustements nécessaires face aux dynamiques et besoins qui émergeront probablement à l'avenir. Les bureaux de pays de la FAO doivent être en mesure de s'adapter rapidement à la nature et à la taille du portefeuille de projets d'un pays, en suivant une approche programmatique en phase avec les PCCNUDD et les CPP.

24. Le tableau 2 présente quatre modèles qui tiennent compte d'une combinaison de facteurs, dont le niveau de revenu national ainsi que d'autres éléments catégoriels (par exemple la condition de PEID ou de PFRDV), les vulnérabilités particulières aux effets du changement climatique, conflits et crises prolongées, la taille du programme de pays et l'emplacement du bureau de pays par rapport au bureau régional ou sous-régional.

25. Chaque modèle propose le niveau de dotation en personnel à financer sur le Programme ordinaire afin de répondre aux défis liés à la réalisation du mandat mondial et multiple de la FAO dans un environnement en rapide évolution. Si ces modèles étaient appliqués, environ 10 pour cent des ressources générales seraient disponibles pour offrir plus de souplesse dans les dépenses, notamment pour couvrir d'autres frais liés aux ressources humaines ou au fonctionnement général¹². Les modèles et pays concernés feraient l'objet d'examens réguliers afin de garantir que le système puisse s'adapter de manière souple et rapide en fonction des circonstances fluctuantes.

Tableau 2
Modèles proposés (financés au titre du Programme ordinaire)

Modèles de bureaux de pays	Effectif (de base) indicatif financé sur le Programme ordinaire
Modèle 1: Pays dotés de programmes d'envergure et/ou confrontés à d'importants problèmes économiques, environnementaux ou sociaux	
1.A – Pays en crise et/ou pays dotés de programmes d'envergure	Sept (7) fonctionnaires de base
1.B – Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure/à faible revenu	Sept (7) fonctionnaires de base
Modèle 2: Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	
2.A – Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	Cinq (5) fonctionnaires de base + gouvernement encouragé à détacher du personnel
2.B – Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure de taille et de capacités supérieures ¹³	Un (1) fonctionnaire de base (représentant de la FAO recruté sur le plan international) + promotion de l'appropriation des activités et des contributions du pays

¹² Soit une hausse en regard des 3 pour cent actuels.

¹³ Pays membres de grandes instances ou organisations politiques et économiques d'envergure mondiale, telles que le Groupe des 20 (G20), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le groupe des BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du sud).

Modèle 3: Petits États insulaires en développement (PEID) et pays enclavés	
3.A – PEID de petite taille (population inférieure à 100 000)	Un (1) correspondant national (CN)
3.B – PEID de taille supérieure et petits pays enclavés	Un (1) fonctionnaire du cadre organique recruté sur le plan national (FRN)
3.C – Pays à revenu élevé de taille supérieure ¹⁴	Un (1) fonctionnaire du cadre organique recruté sur le plan national (FRN)
Modèle 4: Bureaux de représentants de la FAO hébergés dans un bureau régional ou sous-régional	
4.A – Bureau de pays hébergé dans un bureau régional	Un (1) FRN, le représentant régional (adjoint) étant à la tête du bureau de pays
4.B – Bureau de pays hébergé dans un bureau sous-régional	Un (1) FRN, le coordonnateur sous-régional étant à la tête du bureau de pays

26. La région Amérique latine et Caraïbes est caractérisée par un degré d'urbanisation élevé et une forte concentration de pays à revenu élevé et de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Toutefois, si plusieurs pays de la région appartiennent à la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, les disparités entre les pays de cette catégorie ayant des niveaux de revenu par habitant similaires sont importantes, ce qui traduit des résultats différents en matière de développement. Comme d'autres économies émergentes ailleurs dans le monde, les pays de la région sont toujours confrontés à de fortes inégalités sur le plan de la répartition des revenus et de l'accès aux services publics, tant au sein de la population qu'entre les régions à l'intérieur des pays, un état de fait qui s'est maintenu malgré la croissance du produit intérieur brut par habitant au cours de la dernière décennie. Les ajustements proposés visent à améliorer le soutien apporté aux pays en tenant compte des leurs capacités et de leurs besoins particuliers.

27. Grâce aux ajustements proposés, les pays en crise ou dotés de programmes d'envergure (modèle 1.A) ainsi que les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure/à faible revenu également classés parmi les pays les moins avancés et/ou PFRDV (modèle 1.B) gagneront en agilité s'agissant des ressources allouées au titre du Programme ordinaire, ce qui leur permettra d'agir à grande échelle et de répondre plus précisément aux défis et complexités de leur environnement fonctionnel spécifique. L'effectif de base doit comprendre un représentant de la FAO recruté sur le plan international et des fonctionnaires recrutés sur le plan national. La progression et l'assouplissement des ressources affectées aux dépenses générales de fonctionnement et au personnel hors fonctionnaires permettraient au bureau de pays de répondre de manière agile aux besoins d'appui concernant certains aspects clés tels que les besoins imprévus au titre de priorités techniques spécifiques, l'élaboration de programmes et les activités d'appui y relatives, ainsi que la gestion des risques et les contrôles internes. Les pays dotés de vastes portefeuilles de projets exécutés grâce à des apports extrabudgétaires devraient bénéficier de financements de projets adéquats, complémentaires et mutuellement bénéfiques, comme détaillé dans la section VI.

28. Concernant les pays à revenu intermédiaire (modèle 2), il est recommandé de promouvoir une transition progressive vers un partage des coûts et une appropriation des activités en phase avec les capacités nationales. L'effectif de base comprendrait un représentant de la FAO recruté sur le plan

¹⁴ Les pays continueront de bénéficier de la présence de représentants de la FAO recrutés sur le plan international, grâce à la mise à disposition d'un fonctionnaire technique détaché/représentant de la FAO du bureau sous-régional, ce qui permettra aux bureaux sous-régionaux de tirer davantage profit des capacités existantes des pays. Les pays sont invités à envisager de mieux s'approprier les activités du bureau en contribuant au financement de ses capacités, notamment par le détachement de personnel.

international et des fonctionnaires nationaux, et les gouvernements concernés seraient invités à envisager d'enrichir l'effectif des bureaux de pays avec du personnel national. Si l'approche recommandée dans les pays à revenu intermédiaire est le partage des coûts, les bureaux de pays sis dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure de taille et de capacités supérieures – à savoir ceux qui sont membres de grandes instances et organisations politiques et économiques intergouvernementales (G20, OCDE, BRICS, etc.) – sont encouragés à favoriser l'appropriation de leurs activités par les pays et la contribution des pays à leur fonctionnement afin de mieux tirer parti des capacités institutionnelles et de développement des pays à l'appui des priorités des gouvernements et de la coopération Sud-Sud ou triangulaire régionale et mondiale.

29. Une attention particulière est accordée aux PEID (modèle 3) afin de tenir compte de leur vulnérabilité croissante et des menaces liées au changement climatique. Les capacités des bureaux de pays des Caraïbes seraient renforcées par l'allocation annuelle de ressources sans affectation particulière en soutien aux capacités locales d'élaboration et de mise en œuvre des projets et programmes et en vue de contribuer à combler l'écart géographique entre les bureaux de pays et les bureaux sous-régionaux. Les représentants de la FAO en service dans de grands bureaux de PEID dans une configuration d'accréditations multiples recevraient le concours d'un assistant du représentant de la FAO (FRN) recruté localement. Les ajustements proposés contribueraient en outre à promouvoir la présence de la FAO au sein des équipes de pays des Nations Unies ainsi que la coordination et la collaboration avec ces organes. D'autres types de mesures sont envisageables: a) tirer parti des ressources et appuis régionaux et/ou relatifs aux projets afin d'accroître les allocations reçues; b) renforcer les capacités en s'appuyant (sur la base d'un roulement) sur du personnel détaché au profil idoine issu des bureaux régionaux, sous-régionaux et/ou du siège; c) demander aux donateurs de détacher du personnel d'appui spécialisé.

30. Les bureaux de représentant de la FAO hébergés dans un bureau régional ou sous-régional (modèle 4) seraient restructurés de manière à bénéficier pleinement des importantes ressources d'appui et de l'expertise disponibles dans ces bureaux.

31. Pour les pays à revenu élevé, l'on continuera de viser le remboursement intégral des coûts afférents à la présence de la FAO. À cet égard, la FAO apprécierait également que les gouvernements envisagent et acceptent d'établir des pôles de connaissances dans les domaines d'importance stratégique pour l'Organisation.

32. Tous les modèles supposent une évolution de la composition du personnel des bureaux de pays de la FAO. Traditionnellement, le personnel comprend plusieurs chauffeurs (assumant diverses tâches, comme la distribution physique du courrier et de la documentation), réceptionnistes, adjoints chargés de la bibliothèque ou des dossiers et archives, ainsi que des assistants administratifs ou de bureau. Cependant, la transformation numérique, la transition en faveur de l'intégration verticale des transactions administratives qui ne sont pas spécifiques à un lieu donné au niveau du Centre des services communs (CSC) à Budapest et la nature changeante des activités à venir (par exemple nouvelles modalités de travail) se sont traduites par une évolution des besoins et un élargissement des possibilités et des outils disponibles, nécessitant l'adaptation de la FAO. De nouveaux postes, par exemple d'adjoints chargés des ressources d'information, sont désormais une réalité dans nombre de bureaux, et du temps de travail a été dégagé et affecté aux activités de fond, en particulier dans les lieux décentralisés, ce qui remet en question le concept de postes obligatoires affectés à des tâches spécifiques.

33. Les pays à revenu élevé souhaiteront peut-être renforcer les partenariats avec la FAO en hébergeant des pôles de connaissances régionaux, à la fois spécialisés et complémentaires, pour tirer pleinement parti des atouts de l'Organisation et stimuler une transformation des systèmes agroalimentaires fondée sur l'innovation.

Agilité et souplesse accrues

34. Au-delà des changements proposés en matière de couverture nationale, de structure et d'allocation budgétaire présentés au tableau 2, des capacités supplémentaires feraient partie intégrante de la transformation afin de permettre un «financement avancé» des besoins émergents, en cas de

situations nationales qui évoluent rapidement, et/ou à l'appui de l'élaboration de programmes. Des moyens correspondant à environ 12 pour cent des coûts liés au personnel du réseau de bureaux de représentants de la FAO dans la région seraient regroupés au niveau régional et pourraient être affectés rapidement aux bureaux de pays afin de répondre sans délai à des besoins spécifiques (par exemple: appui à l'élaboration de programmes, en particulier dans les pays dont le portefeuille est très mince, interventions visant à gérer des goulets d'étranglement administratifs ou l'apparition de risques spécifiques, etc.).

VII. MESURES SUPPLÉMENTAIRES

35. Les éléments dont il convient de tenir compte dans les évolutions futures, dont certains sont déjà en cours de mise en œuvre, sont présentés ci-dessous à titre d'information. Il s'agit de mesures conçues selon les principes d'incidence nulle sur les fonds alloués aux bureaux décentralisés au titre du Programme ordinaire, de bonne gestion des risques et d'adaptation aux spécificités et au niveau de vulnérabilité des pays (par exemple PEID).

Programmes extrabudgétaires/gestion des projets

36. Étant donné le nombre croissant de pays qui gèrent des projets et programmes vastes et complexes sur une base extrabudgétaire, il est toujours plus important de veiller à ce qu'ils disposent des capacités nécessaires pour une exécution de qualité élevée en temps opportun ainsi que pour une gestion adéquate et conforme de l'ensemble des ressources qui leur ont été confiées, ce qui exige des capacités opérationnelles accrues, l'instauration de mesures de mise en conformité et de contrôle interne spécifiques, et un seuil pour la dotation en personnel dans les bureaux de pays. Cette approche favorise non seulement la conformité, mais aussi l'efficacité et l'efficacités de la mise en œuvre des projets. Il est donc proposé que les ressources extrabudgétaires allouées aux projets approuvés à l'appui du Fonds d'indemnisation du personnel et conformément à celui-ci soient regroupées et utilisées de manière systématique pour assurer une gestion adéquate des moyens tenant compte des besoins spécifiques, tout en stimulant le soutien opérationnel aux projets et en renforçant les mesures de contrôle interne et la gestion des risques parallèlement à la mise en œuvre des activités sur le terrain. Cela s'applique particulièrement à la région Amérique latine et Caraïbes, les portefeuilles de projets s'étant considérablement étoffés en raison de la négociation de projets relativement importants financés par des fonds fiduciaires unilatéraux visant à mettre en œuvre des programmes financés par des fonds verticaux tels que le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial.

37. Ci-dessous sont présentés, à titre indicatif, deux exemples d'exigences minimales envisageables en termes de moyens humains complémentaires financés sur des fonds extrabudgétaires (personnel recruté sur le plan national et/ou international) en vue de garantir la gestion adéquate et la bonne exécution des projets/programmes financés par des ressources extrabudgétaires tout en veillant à atténuer les risques et à fournir de l'appui au niveau des pays:

- a) Dans le cas d'un portefeuille important exécuté directement (plus de 100 millions d'USD), le personnel financé sur des ressources extrabudgétaires pourrait comprendre: un représentant adjoint de la FAO (P-5); un analyste en sécurité alimentaire (P-5/P-4); un responsable des opérations/coordonnateur pour les situations d'urgence (P-5) s'il existe un portefeuille concernant ces situations; un gestionnaire de projet(s) (P-4/P-5) – le nombre peut dépendre des structures nationales, par exemple États fédéraux; un fonctionnaire chargé des achats (P-4/P-3); un fonctionnaire chargé de la logistique (P-3); un fonctionnaire chargé des opérations (P-3/P-4); un fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation (S&E) (P-3); un fonctionnaire spécialiste de l'administration et des questions financières ou des ressources humaines (P-4/P-3); un fonctionnaire chargé de la conformité, de l'éthique et de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (P-4); un fonctionnaire chargé des communications (P-3); un fonctionnaire chargé de la sécurité (P-4), s'il existe des risques importants dans le pays.

- b) Dans le cas d'un portefeuille de taille modeste, sans activités relatives aux situations d'urgence, exécuté directement (par exemple entre 5 et 25 millions d'USD), le personnel financé sur des fonds extrabudgétaires pourrait comprendre: un analyste en sécurité alimentaire (consultant recruté sur le plan national ou international); un gestionnaire de projet (consultant) ou un fonctionnaire chargé des opérations (P-3); un responsable de la conformité, de l'éthique et de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (FRN); un responsable de la sécurité (FRN ou consultant).

38. Le dialogue avec les donateurs se poursuivra et des directives internes seront élaborées afin de faire en sorte que les structures minimales pour des effectifs normaux soient bien mises en place selon ce qui convient.

Environnement de gestion

39. Les changements transformationnels et les ajustements en matière de gestion auxquels procède la FAO l'aideront à surmonter les défis et à gérer les goulets d'étranglement au niveau des bureaux décentralisés:

- a) Transformation stratégique de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation (visant à améliorer les processus administratifs et leurs systèmes d'appui), ce qui favorisera le suivi et la communication d'informations, les mesures de contrôle interne et une délégation accrue des pouvoirs.
- b) Intégration verticale des services courants, qui consiste à regrouper certaines transactions administratives ne dépendant pas de l'emplacement dans le CSC de Budapest, ce qui améliorera la rapidité, la cohérence et la conformité au regard des exigences de contrôle interne.
- c) Renforcement des capacités et évolution des carrières au sein des bureaux de pays, en permettant au personnel recruté sur le plan national de progresser professionnellement (avec des formations, voyages internationaux, missions temporaires à l'international, etc.), et définition d'une approche des ressources humaines favorisant la carrière internationale du personnel national méritant.
- d) Examen stratégique du cycle de projet et des modalités opérationnelles afin de vérifier que les processus d'exécution des projets sont adaptés au but poursuivi, et perfectionnement des procédures accélérées dans les pays confrontés à des situations d'urgence de niveau 3 afin de permettre des interventions agiles en temps opportun.

VIII. PROCHAINES ÉTAPES

40. La Conférence régionale est invitée à réfléchir aux mesures proposées présentées à la 38^e session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue de surmonter les défis rencontrés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO au niveau des pays, et elle est invitée à formuler des observations et des orientations.

41. Si les propositions faites dans le présent document sont approuvées sur le principe, des consultations individuelles seront organisées avec les pays dans le but de permettre la mise en œuvre rapide, concrète et transparente des modalités proposées.

*Annexe 1***Quelques-unes des actions entreprises en 2020-2022 au niveau du siège et dans les régions afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des bureaux décentralisés**

1. En 2020-2021, l'Organisation a entrepris une démarche ciblée en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacités du modèle d'activité des bureaux décentralisés, dans le droit fil de la restructuration des unités du siège et aux fins de la mise en œuvre de son Cadre stratégique 2022-2031. On trouvera ci-après quelques-unes des mesures prises à cet égard: a) suppression du Bureau de l'appui aux bureaux décentralisés (OSD) au siège en 2020 pour renforcer l'intégration des bureaux décentralisés dans la structure et la gestion de l'Organisation, dans l'esprit d'unité d'action au sein de la FAO, et pour poursuivre l'autonomisation des bureaux régionaux; b) refonte de la structure organisationnelle des bureaux régionaux et des bureaux sous-régionaux, ces derniers faisant partie intégrante des bureaux régionaux; et c) lancement de l'outil de suivi pour une gestion améliorée des bureaux décentralisés (COMMIT), instrument lié au Système d'information de gestion qui rend plus efficaces les capacités de contrôle permettant d'évaluer les résultats des bureaux décentralisés et l'exécution des programmes.
2. La restructuration des bureaux régionaux et sous-régionaux s'est achevée en 2022. Au niveau régional, les structures ont été calquées sur le nouveau modèle établi au siège, dans le but d'augmenter la pertinence, la rapidité, le rapport coût-efficacité, la qualité technique et l'efficacité de l'appui prêté aux membres par les bureaux régionaux et sous-régionaux, par l'intermédiaire des bureaux de pays. Cette restructuration (sans incidence sur le budget ni sur la dotation en personnel) s'est déroulée suivant les principes d'une FAO unie dans l'action, sous une direction collégiale à laquelle ont participé notamment les coordonnateurs sous-régionaux, afin de formuler des avis intégrés relatifs aux politiques par l'intermédiaire des équipes d'assistance technique et d'appui aux investissements et au moyen de réseaux en ligne, ce qui a permis une gouvernance régionale améliorée et interactive.
3. La transformation des structures régionales a induit des changements de modèle d'activité, qui ont consisté notamment à renforcer l'intégration entre régions et sous-régions, à penser ensemble, à planifier ensemble, à agir ensemble et à obtenir des résultats ensemble. Cela a permis d'intégrer les bureaux sous-régionaux au niveau régional, grâce à une structure adaptée qui correspond aux différents contextes régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'aux besoins et aux capacités de chaque bureau régional ou sous-régional. La nouvelle structure des bureaux sous-régionaux comprend des capacités dans les domaines suivants: réflexion stratégique et vision prospective, appui technique multidisciplinaire, mise à profit des partenariats et des fonctions de liaison, amélioration des fonctions de contrôle et de gestion, introduction de services davantage axés sur les clients en ce qui concerne l'appui administratif et opérationnel par la promotion d'une intégration verticale et le renforcement des services d'appui, avec le bureau régional concerné ou le CSC, et adoption de modalités d'administration plus efficaces et plus efficaces aux fins de la mise en place d'une FAO numérique partout dans le monde.
4. Un organigramme fonctionnel commun au plan mondial a été mis au point par les régions (voir la figure 1).

Figure 1
Bureaux régionaux – Organigramme fonctionnel commun mondial



5. L'organisation révisée a été pensée de façon à intégrer un degré de souplesse permettant d'adapter les principales caractéristiques à la spécificité de chaque région. Les structures effectivement transformées au niveau du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RLC), du Bureau sous-régional pour les Caraïbes (SLC) et du Bureau sous-régional pour la Mésoamérique (SLM), en tenant compte de certains aspects propres à la région, sont présentées dans les figures 2, 3 et 4 ci-dessous.

Figure 2
Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RLC) – Structure transformée

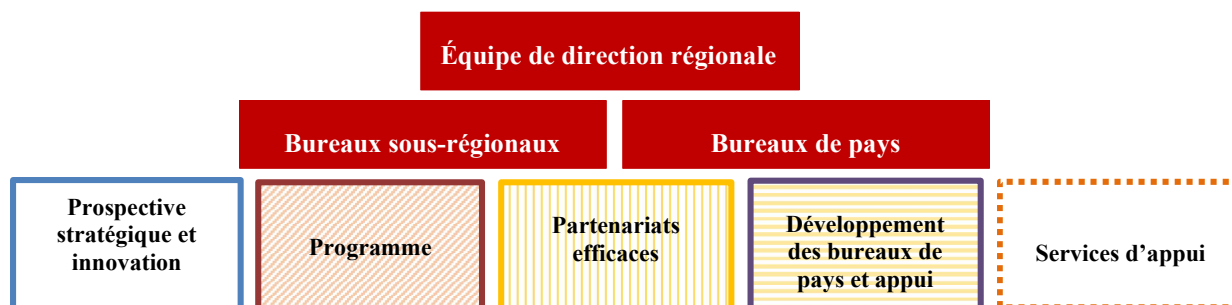


Figure 3
Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes (SLC) – Structure transformée

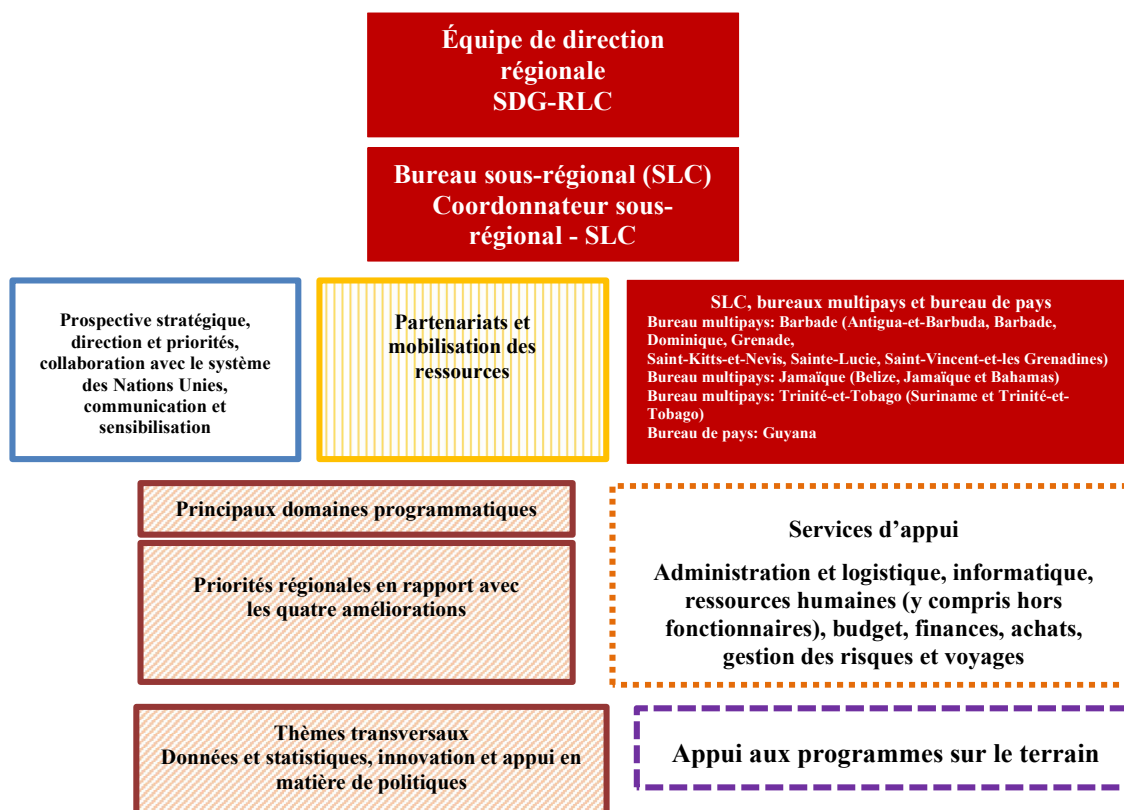
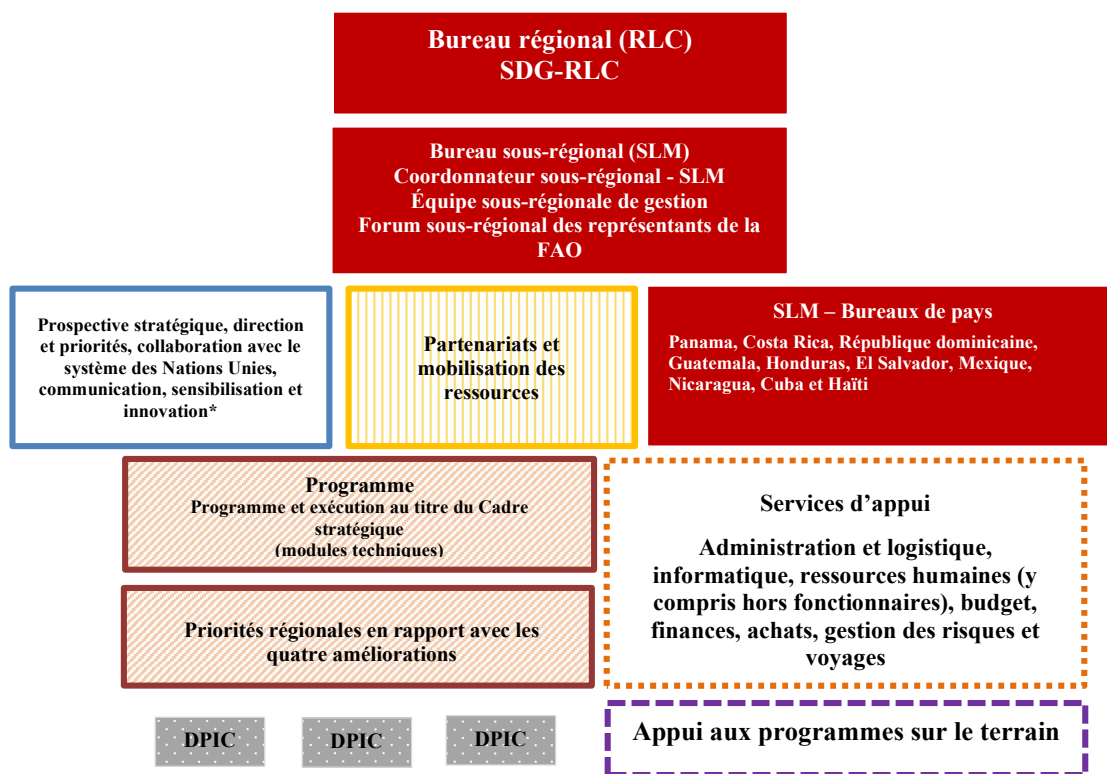


Figure 4
Bureau sous-régional de la FAO pour la Mésomérique (SLM) – Structure transformée



**Sous la supervision du Coordonnateur sous-régional pour le SLM*